

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 Mars 2013 N° 501

Pierre MOSCOVICI annonce la cession de titres Safran par l'Etat

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, annonce que l'Etat a engagé aujourd'hui la cession de 3,12% du capital de Safran.

Cette cession prend la forme d'un placement institutionnel privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels. Elle porte sur 13 millions d'actions Safran détenues par l'Etat.

Au terme de ce placement, selon le nombre d'actions qui seront effectivement cédées, l'Etat restera le premier actionnaire de Safran, avec 27,08% de son capital, ce qui lui permettra, grâce également au jeu des droits de vote doubles, de maintenir son influence identique au sein des organes de gouvernance de la société. L'Etat entend par ailleurs demeurer actionnaire de référence au capital de Safran à moyen terme.

Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat tout en dégageant des ressources en fonds propres pour de nouveaux secteurs porteurs de développement économique.

Ainsi, le produit de la cession de ces titres, qui sera versé sur le compte d'affectation spéciale des participations financières de l'Etat, servira à financer de nouveaux investissements productifs au service du redressement de notre économie nationale au travers, notamment, de dotations en fonds propres de la Banque Publique d'Investissement.

Comme le prévoit la loi, et afin d'associer davantage les salariés et anciens salariés de l'entreprise à son développement, une offre spécifique assortie de conditions préférentielles leur sera ultérieurement proposée par l'Etat.

Cette opération a fait l'objet d'un avis de la Commission des participations et des transferts.





NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER NI PUBLIER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON, EN AUSTRALIE OU AU CANADA

Les valeurs mobilières offertes n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du « U.S. Securities Act » de 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement. L'Etat n'a pas l'intention de procéder à une offre publique aux Etats-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des actions Safran par l'Etat en France sera effectuée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI:

Safia OTOKORÉ: 01.53.18.40.82 - <u>safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - <u>laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr</u>

